

## edito

### Révision des Lois de Bioéthique et Assistance Médicale à la Procréation (AMP)

Dans les dernières semaines de septembre débutera au Parlement le débat sur la révision des Lois de Bioéthique. Lors de celui-ci, l'ouverture de l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes homosexuelles ne manquera pas de susciter questionnements et opposition.

A ce jour l'AMP est une technique destinée à surmonter un obstacle pathologique à la procréation. Elle est réservée à un couple dont la stérilité a été médicalement constatée, en âge de procréer et ayant un projet parental.

Le gouvernement, dans sa démarche pour aller vers cette quatrième révision, s'est appuyé sur les recommandations du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) et aussi sur les conclusions des Etats Généraux de la Bioéthique qui se sont tenus durant l'année 2018. Déjà d'ailleurs, le CCNE, sur cette question de l'ouverture de l'AMP, avait rendu en juin 2017 l'avis 127. Ce dernier très documenté, avait analysé la complexité des enjeux sociétaux, familiaux, juridiques et médicaux soulevés par cette demande d'ouverture.

La loi devra donc être modifiée sur ce point sensible. Il s'agira de répondre à une demande sociétale d'accès à l'AMP pour une utilisation à d'autres fins que celle de pallier l'infertilité pathologique.

Dans l'analyse commise par le CCNE, il ressort que cette demande d'AMP sans partenaire masculin, en dehors de toute infertilité, s'inscrit dans une revendication de liberté et d'égalité dans l'accès aux techniques de procréation pour répondre au désir d'enfant. Cela n'est pas sans soulever des interrogations telles les relations des enfants à leurs origines, ou encore le fait de grandir sans père.

Cependant, tant le CCNE dans le rendu de son dernier avis 129 que les conclusions des Etats Généraux, s'appuyant sur la reconnaissance de l'autonomie des femmes et la relation de l'enfant dans les nouvelles structures familiales conduisent à proposer d'autoriser l'ouverture de l'AMP, via l'Insémination Artificielle avec Donneur (IAD), à toutes les femmes. A cela le CCNE ajoute que « (...) cette ouverture à des personnes sans stérilité est concevable pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles ».

Ces données se retrouvent dans le projet de loi que le gouvernement soumet à la Représentation nationale. Nous serons attentifs aux éléments de discussion qui devraient demeurer respectueux, fondés et prenant en compte les mutations de notre société. Mais une fois votée, la loi deviendra notre règle républicaine.



Sincères salutations,  
Pr Bernard Bioulac  
Directeur adjoint de l'ERENA  
Directeur ERENA Bordeaux  
Professeur émérite à l'Université de Bordeaux,  
Membre de l'Académie nationale de médecine

## formation

### Formation 3 j « Appui méthodologique à la mise en place et à l'animation d'une instance éthique »

Session 2020 : les 10, 11 et 27 mars

L'ERENA Bordeaux propose cette nouvelle formation dont l'objectif est d'acquérir les compétences nécessaires permettant d'installer et de faire vivre une instance éthique.

Renseignements et inscription [ICI](#).



## actualités

### Retrouvez la retranscription des échanges de la Soirée débat « La prévention en santé menace-t-elle nos libertés ? » du 12 juin 2019

**SOIRÉE DÉBAT**  
La prévention en santé  
menace-t-elle nos libertés ?



Mercredi 12 juin 2019 (19h - 21h)  
Athénée Municipal, Bordeaux  
Place Saint Christoly 33000 Bordeaux

Le 12 juin 2019, la philosophe Barbara Stiegler et le professeur en santé publique François Alla ont débattu sur le thème de la prévention en santé et des libertés.

La santé est depuis toujours un enjeu politique majeur.

La prévention en santé a évolué au rythme des progrès de la médecine, des changements sociaux et des politiques de santé publique nationales et mondiales. Comment et jusqu'où cherche-t-elle à influencer nos comportements au nom d'une certaine efficacité ? Quelle liberté de choix reste-t-il à l'individu et aux citoyens face aux injonctions de bonne santé ?

Organisée par l'ERENA Bordeaux.

Téléchargez [ICI](#) la retranscription de la soirée débat.

### Colloque « Penser le transhumanisme »

Jeu 3 octobre 2019 de 8h45 à 16h30, salle de conférence, CHU Poitiers (Hôpital Jean Bernard)



Où nous mène(ra) réellement l'évolution, parfois radicale, des pratiques médicales liées au développement des nouvelles technologies ? Ce colloque invite précisément à un exercice de réflexion prospective à partir de pratiques émergentes et en pleine évolution.

Organisé par l'ERENA Poitiers.

Renseignements et inscription [ICI](#).

### Rencontres d'Hippocrate « Ma santé 2022 »

Lundi 7 octobre 2019, 18h-20h, Station Ausone, Librairie Mollat, Bordeaux



Avec Thomas Mesnier, rapporteur de la loi du 24 juillet 2019 relative à « l'organisation et à la transformation du système de santé ».

La conférence traitera en particulier deux points : le décroisement du parcours de formation et des carrières des professionnels de santé et de la réforme des études en santé, ainsi que la structuration de l'offre de soins dans les territoires.

Organisée par LEH, en partenariat avec l'ERENA Bordeaux.

Renseignements et inscription [ICI](#).

### Save the date ! Colloque « La relation de soins à l'épreuve de l'intelligence artificielle : enjeux éthiques et perspectives »

Vendredi 22 novembre 2019, 9h-16h30, IMS - Hôpital Xavier Arnoz, PESSAC



L'évolution rapide des technosciences et notamment les progrès dans le secteur de l'intelligence artificielle bouleversent les repères classiques dans le domaine du soin.

Quels en sont les impacts, les enjeux éthiques et les perspectives à différents niveaux : individuel, collectif, institutionnel, législatif, sociétal et politique ?

Organisé par l'ERENA Bordeaux.

Renseignements et inscription [ICI](#).

## brève

### Recensement des instances éthiques en ex-Aquitaine

Dans le cadre de ses missions, l'ERENA Bordeaux anime un Réseau des Référents éthiques, qui regroupe des responsables d'instances éthiques d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux en ex-Aquitaine. Pour constituer ce réseau, l'ERENA Bordeaux a organisé, en 2017, un premier recensement des instances éthiques : 125 instances ont alors été recensées.

Cette année, l'ERENA Bordeaux organise un nouveau recensement, en septembre et octobre 2019. Les Directeurs d'établissements seront sollicités pour transmettre les coordonnées de leurs Référents éthiques. L'objectif du Réseau est de partager des ressources, d'échanger, de développer ou maintenir les liens entre ces instances.